Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260423-2026_04_049-DE

MAIRIE de NOSTANG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du JEUDI 23 AVRIL 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	1	18	19

Date de la convocation : 17/03/2026
Date d'affichage : 09/04/2026

VOTE
A l'unanimité
Pour : 19
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : BLAYO Jean-Marie

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le dix avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : GOURDEN Jean-Pierre, AMAND Erik, ANDRÉ Hervé, BLAYO Jean-Marie, BROQUARD Ghislaine, DUPLESSIS SAINT REQUIER Fabien, HALLOIN Sandrine, KOWAL Lucie, LE BELLOUR Julien, LE BIHAN Anne-Françoise, LE FRAPPER Mélinda, LE GUEN Sarah, LE GULUDEC Antoine, LOEZIC Pierre-Alain, MACKOWIAK Hélène, THOMAS Véronique, THOMAS Anne-Laure, TRECANT François.

Absents excusés 1 : GUYONVARCH David, pouvoir à LE GULUDEC Antoine

Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* :

D-2026-04-049

ADHESION ET NOMINATION DES REPRESENTANTS A BRETAGNE RURALE ET RURBAINE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE (BRUDED)

Madame Ghislaine BROQUARD rappelle que la commune de Nostang est adhérente au réseau BRUDED depuis plusieurs années.

Cette association a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement en Bretagne et en Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable. L'adhésion se fait en contrepartie d'une cotisation annuelle de 0,36 € par habitant soit pour Nostang en 2026 la somme de 616.32 € (1 712 habitants). Il convient également de nommer un représentant titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, et **voté par 19 Voix Pour,** le conseil municipal :

- ADHERE au réseau BRUDED ;
- AUTORISR Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents ;
- AUTORISE le paiement de la cotisation d'adhésion ;
- PREVOIT les crédits nécessaires au budget ;
- NOMME Monsieur Pierre-Alain LOEZIC représentant titulaire et Monsieur Julien LE BELLOUR représentant suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance, Le Maire,

Jean-Marie BLAYO Jean-Pierre GOURDEN

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 23 avril 2026
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)